

*Transferts fiscaux aux provinces—Loi*

comité sénatorial des finances nationales nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner les conséquences de ces transferts et leur répercussions sur le fédéralisme et les relations fédérales-provinciales.

Donc il me semble assez important que le comité sénatorial des finances ait l'occasion de discuter d'autre chose que de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique qui est particulièrement importante pour une province. Je ne veux pas minimiser l'importance de cette province et des ses consommateurs, mais la question est trop importante selon moi pour que nous nous contentions d'adopter rapidement cette mesure alors que c'est pour nous la seule occasion, d'ici longtemps, de participer, de poser des questions au ministre et au ministère et d'établir comment le ministère conçoit les problèmes causés, à notre avis, par le déséquilibre inhérent à la nature même de notre système économique et au fédéralisme coopératif.

On a fait un certain nombre de suggestions au sujet du fait qu'une région du pays tire de plus en plus de recettes de ses ressources. C'est ce qu'on appelle le problème du recyclage. On a dit notamment que le gouvernement fédéral devrait obtenir une plus large part. Je pense que tous les partis sont d'accord sur ce principe. C'était un des principes énoncés de façon assez vague dans le budget Crosbie de l'année dernière. Il figurait à nouveau dans le budget fédéral de cette année. Chaque budget a choisi une voie différente pour assurer une part plus importante au gouvernement fédéral, mais chacun d'eux reconnaissait qu'il fallait l'élargir, que ce soit en imposant les ressources à la raffinerie ou en imposant l'essence à la pompe. De l'avis général, je pense, la part du fédéral doit être élargie. Tous les partis sont d'accord là-dessus, je crois. Tout le monde n'est pas prêt à porter ce principe aux nues, mais tout le monde reconnaît, je crois, que c'est indispensable.

Cela nous ramène à un autre problème. Le gouvernement fédéral y trouve sa part, mais pas nécessairement la Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas pour satisfaire le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba ou les autres provinces qui, comme je l'ai dit, ont perdu à la roulette géologique et ne voient aucune possibilité véritable de pouvoir y gagner. Certains observateurs ont présenté des suggestions quant à la façon de régler le problème de la péréquation des recettes tirées des ressources. Si nous convenions de consacrer aux services publics une partie des paiements de péréquation, ce ne serait pas une mauvaise idée car d'une certaine façon le phénomène est pratiquement distinct et tellement vaste qu'il entraîne un déséquilibre d'envergure dans la formule même. Inclure ces revenus dans la formule et simplement les redistribuer uniformément à toutes les provinces serait peu avisé et peu réfléchi; toutefois, si nous permettons simplement qu'ils s'accumulent dans une des provinces—les sommes ainsi cumulées seront plutôt importantes si nous adoptons les types de régime de prix que nous proposons entre autres le ministre des Finances (M. MacEachen) lui-même—alors, à mon avis, il nous faudrait envisager une autre solution.

Nombre d'autres propositions ont été avancées. Il n'y a pas lieu de nous lancer dans des sophismes à propos de l'une ou l'autre d'entre elles. Le premier ministre de la Saskatchewan a proposé la création d'une banque fédérale-provinciale d'énergie où seraient versés ces revenus. A son tour, le gouvernement de l'Alberta a proposé de simplement prêter de l'argent aux provinces qui en font la demande. Pour sa part, le gouvernement de l'Ontario a préparé un document dont s'est largement inspiré dans son discours, si l'on me permet l'expression, le député de Mississauga-Sud. Les autorités de cette province ont inséré dans le budget pour l'exercice 1980, une étude fort pertinente sur les paiements de péréquation et les disparités fiscales. L'étude en question renferme un certain nombre de propositions intéressantes. Le professeur John Halliwell, de l'Université de la Colombie-Britannique, a également fait un certain nombre de propositions, tout comme le professeur Courchene, un ancien candidat conservateur à London et un éminent économiste sage, si l'on me permet l'expression, au titre du problème soulevé par le recyclage, et le professeur Scarfe, de l'Université de l'Alberta. Toutes ces propositions découlent d'une préoccupation commune, celle de distribuer d'une façon ou d'une autre une partie des capitaux qu'accumulent les provinces productrices. Il ne faudrait pas les remettre au gouvernement fédéral, car celui-ci peut se débrouiller autrement, mais plutôt les répartir entre les provinces pauvres.

Il a été question d'un impôt sur le revenu négatif, d'une répartition des revenus entre les provinces, à laquelle le gouvernement fédéral n'aurait rien à voir et on a proposé d'effectuer des transferts interprovinciaux. Certaines de ces propositions sont fort intéressantes. Il s'agirait, par exemple, de constituer un fonds pour la région de l'Atlantique, pour le Québec ou pour le Manitoba.

On a proposé notamment que le Fonds du patrimoine ne soit pas réservé uniquement aux provinces productrices, et que tous les Canadiens y aient accès d'une certaine manière et peut-être pas seulement par le biais du gouvernement fédéral. Il y a peut-être d'autres moyens de s'y prendre mais il faudrait alors concevoir un nouveau fédéralisme coopératif et de nouvelles institutions d'interdépendance économique qui sollicitent notre imagination et il ne faudrait plus permettre au gouvernement fédéral de faire comme à l'accoutumée, c'est-à-dire d'intervenir et de s'en emparer. Cette solution n'est pas nécessairement la bonne. Il y a peut-être lieu de reconnaître que nous disposons d'une formule de péréquation et qu'au lieu de la fonder sur les revenus, il serait préférable de la fonder sur les revenus bruts par personnes; nous pourrions donc procéder aux transferts de cette façon et ensuite s'attaquer au problème distinct posé par les revenus dérivés des ressources ou, en fait, tout autre revenu semblable qui s'accumule dans certaines provinces ou certaines régions du pays, et qu'on ne répartit pas équitablement, eu égard au caractère juridique de la notion de propriété des ressources. Nos institutions actuelles ne permettent aucun partage de ces revenus.